

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01245

Numéro SIREN : 908 363 898

Nom ou dénomination : 2.COM

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2024 sous le numéro de dépôt 1401

MCA DU

14 MARS 2024

2.COM

Société par Actions Simplifiée au capital de 2000.00 €

Siège social : 223 Cours Victor Hugo

13980 ALLEINS

RCS TARASCON 908 363 898

PROCES VERBAL DES DECISIONS DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 15 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre et le quinze janvier à 10h,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- Christine BLEICHER, propriétaire de 110 actions,
- Camille LABERENNE, propriétaire de 30 actions,
- Maud LABERENNE, propriétaire de 30 actions,
- Paul LABERENNE, propriétaire de 30 actions.

soit un total de 200 actions sur les deux-cent (200) actions composant le capital social.

Madame Christine BLEICHER préside la séance en sa qualité de présidente actionnaire.

Les actionnaires sont en possession des documents suivants :

- son rapport,
- le texte des décisions proposées.

L'objet des présentes décisions est le suivant :

- Rémunération de la présidence.

Les actionnaires prennent alors les décisions suivantes.

• 1ERE RESOLUTION :

La Présidente et les actionnaires décident que, pour tenir compte du développement de l'activité,

Christine BLEICHER ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Présidente du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Elle aura droit au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation, et de

Tout autres frais engagés dans l'intérêt de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

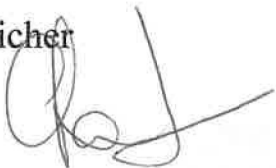
• 2^{EME} RESOLUTION :

La Présidente souhaite louer un local à la SCI MCP si la situation financière le permet. Ce local servira de bureau et d'accueil des clients. Le loyer sera déterminé ultérieurement.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires et consigné sur le registre des décisions.

Christine Bleicher
Laberrenne



Maud



Camille Laberrenne
Laberrenne



Paul

